



## DEMANDE DE PERMIS POUR LES PARAJURISTES QUI ONT REMIS LEUR PERMIS À LEUR PROPRE DEMANDE EN VERTU DES ARTICLES 27 ET 30 DE LA LOI SUR LE BARREAU ET DES PARTIES II ET III DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 4

### À PROPOS DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS APRÈS LA REMISE DU PERMIS

Les anciens parajuristes du Barreau qui ont remis leur permis à leur propre demande peuvent présenter une demande de permis en vertu de la *Loi sur le Barreau* et du Règlement administratif n° 4 comme suit :

- Délivrance de permis : *Loi sur le Barreau*, art. 27
- Remise du permis : *Loi sur le Barreau*, art. 30
- Délivrance du permis : Règlement administratif n° 4, Partie II
- Remise du permis : Règlement administratif n° 4, Partie III

### EXIGENCES DE LA DEMANDE

#### 1. Formulaire original dument rempli – NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI PAR COURRIEL

Le Barreau de l'Ontario peut vérifier tout renseignement fourni dans la présente demande et peut exiger des explications additionnelles de votre part avant de l'approuver. **Toute omission ou inexactitude dans vos réponses peut retarder le traitement de votre demande.**

Si vous n'avez pas assez d'espace pour répondre, vous pouvez utiliser une feuille séparée, la signer, la dater et l'agrafer à votre demande.

#### 2. Preuve de paiement, ou paiement dans un des formats suivants :

- Un reçu de paiement par carte de crédit du magasin du Barreau. Pour payer, allez au magasin du Barreau au <https://store.lso.ca/licensing>. **Vous devez joindre le reçu à votre demande.**

OU

- Un chèque certifié ou mandat en monnaie canadienne, établi à l'ordre du « Barreau de l'Ontario ».

Frais de demande :	300,00 \$
TVH : 121712863	39,00 \$
<b>Total :</b>	<b>339,00 \$</b>

**Les frais de demande ne sont ni remboursables ni transférables.**

Le Barreau ne traitera pas les demandes reçues sans preuve de paiement ou sans chèque certifié ou mandat.

#### 3. Pièces requises :

Envoyez d'autres documents pertinents pour satisfaire aux exigences particulières de la demande - voir la **PARTIE C** pour plus de détails. **Les documents ne doivent pas dater de plus de 60 jours.**

## **QUESTIONS ?**

Veillez adresser vos questions sur l'examen et l'approbation de la présente demande au :

Service des plaintes et de la conformité  
Téléphone : 416 947-3315 (demandez à être transféré)  
Courriel : [lsforms@lso.ca](mailto:lsforms@lso.ca)

## **PAR LA POSTE**

Veillez envoyer les originaux de votre demande et des pièces justificatives à l'adresse suivante :

**Barreau de l'Ontario, Service des plaintes et de la conformité  
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest, Toronto, Ontario M5H 2N6**

**NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI PAR COURRIEL**



**DEMANDE DE PERMIS POUR LES PARAJURISTES  
QUI ONT REMIS LEUR PERMIS À LEUR PROPRE  
DEMANDE EN VERTU DES ARTICLES 27 ET 30 DE LA  
LOI SUR LE BARREAU ET DES PARTIES II ET III DU  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 4**

**PARTIE A – RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT**

**1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Nom complet :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Lieu de naissance (ville, pays) :

**2. COORDONNÉES PERSONNELLES**

Adresse domiciliaire (rue, ville, province, code postal) :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

**3. COORDONNÉES PROFESSIONNELLES**

Nom de l'employeur/de l'entreprise et adresse (rue, ville, province, code postal) :

Téléphone :

Cellulaire :

Télécopieur :

Courriel :

**À quelle adresse préférez-vous être contacté(e) ? (Choisissez une seule adresse)**

**DOMICILIAIRE      OU      PROFESSIONNELLE**

#### 4. RENSEIGNEMENTS – MEMBRE D'UN AUTRE ORDRE CANADIEN

Énumérez tout barreau/ordre professionnel/organisation parajuridique dont vous êtes ou avez été membre au Canada ou ailleurs :

**Nom de l'organisation professionnelle :**

Année d'obtention du permis/devenu(e) membre :

Matricule/n° de permis :

Catégorie :

Nom à l'admission/obtention de permis (si autre qu'à la question 1) :

**Nom de l'organisation professionnelle :**

Année d'obtention du permis/devenu(e) membre :

Matricule/n° de permis :

Catégorie :

Nom à l'admission/obtention de permis (si autre qu'à la question 1) :

Fournissez un ou des certificats de compétence originaux (avec sceau et datant des 30 derniers jours) de chaque ordre professionnel/barreau/organisation parajuridique dont vous êtes ou avez été membre au Canada ou ailleurs, et **faites-les envoyer directement par l'ordre ou l'organe de règlementation à :**

**Barreau de l'Ontario, Plaintes et conformité  
130, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada M5H 2N6**

Vos certificats de compétence doivent être remplacés s'ils datent de plus de 60 jours au moment de l'approbation de la demande par le Service des plaintes et de la conformité.

**REMARQUE :** N'envoyez pas un certificat de compétence du Barreau de l'Ontario

#### 5. RENSEIGNEMENTS DE MEMBRE DU BARREAU

Matricule du Barreau :

Date à laquelle vous avez eu votre permis de parajuriste en Ontario : (jj/mm/aaaa)

Date à laquelle vous avez remis votre permis du Barreau de l'Ontario : (jj/mm/aaaa)

Raison(s) pour lesquelles vous avez remis votre permis du Barreau de l'Ontario :

**Pour confirmer les dates, contactez les Services aux membres à :  
416 947-3315 ou 1 800 668-7380 p. 3315 ou par courriel à : [records@iso.ca](mailto:records@iso.ca)**

## 6. PREUVE DE NOM OFFICIEL

Avez-vous utilisé un autre nom ou changé votre nom par ordonnance du tribunal, mariage ou autre moyen ?

**OUI**                    **NON**

Si **OUI**, veuillez fournir une copie certifiée conforme de ce qui suit :

Un certificat canadien de changement de nom

**OU**

Un certificat canadien de mariage

**OU**

Une ordonnance du tribunal

**Remarque : Les documents doivent être certifiés dans les 60 jours.**

7. Avez-vous obtenu un diplôme d'un programme de formation parajuridique en Ontario agréé par le Barreau ?

**OUI**                    **NON**

8. **Indiquez le travail que vous comptez faire après avoir obtenu votre permis : (encerclez une des réponses suivantes) :**

- A. Praticien autonome dans un cabinet parajuridique
- B. Associé dans un cabinet parajuridique
- C. Employé/professionnel salarié dans un cabinet parajuridique
- D. Employé en éducation
- E. Employé au gouvernement
- F. Employé ailleurs (préciser)
- G. Fournir des services juridiques en dehors de l'Ontario
- H. Employé ailleurs qu'en Ontario (préciser)
- I. Autre (préciser)

## 9. ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS

a) Énoncez dans l'ordre chronologique votre expérience de travail depuis la date où vous avez obtenu votre permis du Barreau de l'Ontario jusqu'à la date où vous avez remis votre permis.

**Nom de l'employeur/et adresse (rue, ville, province, code postal) :**

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

**Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :**

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

**Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :**

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

- b)** Énoncez dans l'ordre chronologique vos activités professionnelles depuis la date où vous avez remis votre permis jusqu'à aujourd'hui.

**Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :**

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

**Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :**

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

**Nom de l'employeur et adresse (rue, ville, province, code postal) :**

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

Nature du travail :

Raison(s) du départ :

- 10.** Indiquez toutes les adresses où vous avez résidé (au Canada et ailleurs) depuis que vous avez remis votre permis au Barreau.

**Adresse (rue, ville, province, code postal) :**

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

**Adresse (rue, ville, province, code postal) :**

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

**Adresse (rue, ville, province, code postal) :**

Du (jj/mm/aaaa) :

Au (jj/mm/aaaa) :

**REMARQUE :** Une recherche dans les tribunaux civils (ou l'équivalent) est requise pour chaque ressort canadien indiqué à la question 10.

Une vérification du casier judiciaire est requise pour chaque ressort à l'extérieur du Canada indiqué à la question 10.

**Les documents ne doivent pas dater de plus de 60 jours.**

## PARTIE B – BONNES MŒURS

Si vous répondez « OUI » à l'une des questions suivantes, veuillez fournir tous les détails sur une feuille séparée et tous les documents pertinents, y compris les ordonnances ou les jugements.

11. Faites-vous fait l'objet d'une poursuite pénale ou d'une poursuite pour toute autre infraction en vertu d'une loi du Canada ou d'ailleurs ? **Vous devez fournir un rapport du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).**
- OUI            NON**
12. Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable ou condamné(e) pour une infraction en vertu d'une loi du Canada ou d'ailleurs ? Ne pas tenir compte des contraventions pour stationnement ou excès de vitesse.
- OUI            NON**
13. Un jugement a-t-il déjà été rendu contre vous pour une infraction relative à la fraude ?
- OUI            NON**
14. Un jugement civil pèse-t-il contre vous ?
- OUI            NON**
15. Avez-vous déjà désobéi à l'ordonnance d'un tribunal vous enjoignant à faire un acte quelconque ou à ne pas le faire ?
- OUI            NON**
16. Un établissement d'enseignement postsecondaire vous a-t-il déjà accusé(e) d'inconduite ou vous a-t-il déjà suspendu(e), expulsé(e) ou pénalisé(e) pour inconduite ?
- OUI            NON**
17. Vous a-t-on déjà refusé l'admission comme étudiant(e) en droit, stagiaire ou un poste similaire dans un ordre professionnel ?
- OUI            NON**
18. Êtes-vous ou avez-vous déjà été suspendu(e), déchu(e), censuré(e), fait l'objet d'une poursuite relative à la conduite, à la capacité ou à la compétence ou autrement fait l'objet de mesures disciplinaires dans tout ressort où vous étiez ou êtes autorisé(e) à exercer le droit ou à fournir des services juridiques ?
- OUI            NON**
19. Êtes-vous ou avez-vous déjà été membre d'un ordre professionnel, d'un organisme de réglementation ou d'un organe directeur (autre qu'un barreau canadien) dans un autre ressort ?
- OUI            NON**



20. Vous a-t-on déjà refusé un permis ou une licence en raison d'un manquement aux bonnes mœurs, ou un permis ou une licence vous a-t-il déjà été retiré pour cette raison ?
- OUI                  NON**
21. Faites-vous l'objet d'une poursuite ou avez-vous déjà été poursuivi(e), suspendu(e), déchu(e), censuré(e), fait l'objet d'une poursuite relative à la conduite, à la capacité ou à la compétence ou autrement fait l'objet de mesures disciplinaires d'une organisation professionnelle ?
- OUI                  NON**
22. Êtes-vous au courant d'une plainte ou d'accusations en suspens contre vous à titre professionnel qui n'ont pas encore été portées à l'attention de la Chambre ou de votre Barreau ou ordre professionnel, organisme de réglementation ou organe directeur ?
- OUI                  NON**
23. Faites-vous ou avez-vous fait l'objet d'une réclamation d'assurance en vertu d'une police d'assurance responsabilité civile ?
- OUI                  NON**
24. Avez-vous déjà été remercié(e) d'un emploi où l'employeur a allégué un motif ?
- OUI                  NON**
25. Avez-vous déjà fait l'objet de mesures disciplinaires par un employeur, ou été intimé dans une poursuite, relativement à une violation du *Code des droits de la personne* (p. ex., harcèlement sexuel, discrimination raciale) ?
- OUI                  NON**
26. Faites-vous l'objet d'une requête en faillite ou d'une cession de faillite ou d'une proposition aux créanciers en application de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ou toute société ou société en nom collectif dont vous faites ou faisiez partie comme administrateur, dirigeant ou employé fait-elle l'objet d'une telle requête, dans tout ressort, ou avez-vous ou cette société été en faillite ou insolvable en vertu d'une loi ?
- OUI                  NON**
27. Existe-t-il des activités, circonstances ou conditions, autres que celles mentionnées ci-haut, qui pourraient avoir une incidence sur votre capacité à fournir des services juridiques ?
- OUI                  NON**

## PARTIE C – DOCUMENTS REQUIS

Vous devez remplir toutes les conditions suivantes et joindre à votre demande toutes les pièces requises.

Tous les documents requis doivent être joints à moins que l'option s.o. ne soit offerte.

### LES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS DATER DE PLUS DE 60 JOURS.

1.  **Formulaire de demande original dument rempli – NE PAS ENVOYER PAR TÉLÉCOPIEUR NI PAR COURRIEL**

2.  **Preuve de paiement, ou paiement dans un des formats suivants :**

- Un reçu de paiement par carte de crédit du magasin du Barreau. Pour payer, allez au magasin du Barreau au <https://store.iso.ca/licensing>

OU

- Un chèque certifié ou mandat en monnaie canadienne, établi à l'ordre du « Barreau de l'Ontario »

Frais de demande :	300,00 \$
TVH : 121712863	39,00 \$
<b>Total :</b>	<b>339,00 \$</b>

**Les frais de demande ne sont ni remboursables ni transférables.**

Le Barreau ne traitera pas les demandes reçues sans preuve de paiement ou sans chèque certifié ou mandat.

3. **Cotisation annuelle au Barreau impayée :**

Vous devez communiquer avec les Services aux membres et confirmer s'il y a des frais de cotisation annuelle impayés depuis la remise de votre permis. Tous les frais impayés doivent être acquittés en entier avant l'obtention du permis.

Information : 416 947-3315 ou 1 800 668-7380 p. 3315, courriel : [records@iso.ca](mailto:records@iso.ca)

La cotisation annuelle du Barreau impayée exigible depuis ma remise de permis s'élève à un montant de \_\_\_\_\_ \$ et a été acquittée en entier.

OU

J'ai communiqué avec les Services aux membres et confirmé qu'il n'y a pas de cotisation annuelle à payer depuis la remise de mon permis.

4.  **Cotisation annuelle au Barreau actuelle :**

La cotisation annuelle au Barreau pour l'année au cours de laquelle vous présentez votre demande de permis est exigible avant l'approbation finale de votre demande de permis. Communiquez avec les Services aux membres pour obtenir de l'information sur la cotisation actuelle à payer.

Information : 416 947-3315 ou 1 800 668-7380 p. 3315, courriel : [records@iso.ca](mailto:records@iso.ca)

**5. Certificat(s) de compétence :**

- Copie originale et certifiée (avec sceau) du ou des certificats de compétence ou l'équivalent de chaque Barreau dont vous êtes ou avez été membre, au Canada et à l'étranger (sauf le Barreau de l'Ontario) ou autre ordre professionnel de réglementation dont vous êtes ou avez été membre.

**OU**

- s.o.

**6. Changement de nom**

- Si vous avez utilisé un autre nom ou changé votre nom par ordonnance d'un tribunal ou par mariage, joignez une copie certifiée conforme de l'ordonnance du tribunal ou du certificat de mariage canadien, ou du certificat canadien de changement de nom.

**OU**

- s.o.

**7.  Recherche de poursuites civiles :**

Résultat(s) des recherches auprès des tribunaux civils pour chaque ressort dans lequel vous avez résidé depuis votre remise de permis et, le cas échéant, copies des déclarations connexes, défenses, ordonnances ou jugement du tribunal concerné.

**Remarque :** Une recherche peut être obtenue auprès du greffe de chaque cour. Pour les ressorts qui n'offrent pas de recherche auprès d'un tribunal civil, un équivalent sera accepté.

Si l'affaire est en cours, fournir une copie de la déclaration et le cas échéant, votre défense. Si l'affaire est réglée, fournir une copie du jugement, de l'ordonnance ou du procès-verbal de transaction.

**8.  Rapport du CIPC :**

Rapport du Centre d'information de la police canadienne (CIPC). Contactez votre poste de police local pour obtenir ce rapport.

**9. Détails de condamnation au criminel :**

- Les détails de la déclaration de culpabilité au criminel de tout ressort dans lequel vous avez résidé depuis que vous avez remis votre permis.

**Remarque :** Si vous avez été condamné ou déclaré coupable d'un acte criminel, vous devez fournir une copie certifiée conforme de l'information ou de l'acte d'accusation avec la transcription du plaidoyer de culpabilité et des procédures de détermination de la peine. Si l'affaire a procédé par mise en accusation, fournir une transcription des motifs du jugement et de la détermination de la peine. Si le tribunal a imposé une ordonnance de restitution, fournir la preuve que cette ordonnance a été respectée.

**OU**

- s.o.

**10. Détails sur la réhabilitation :**

Réhabilitation d'une condamnation au criminel.

**Remarque :** Si vous avez obtenu une réhabilitation d'une condamnation au criminel, le Barreau doit recevoir des renseignements adéquats par le biais des dossiers judiciaires ou des transcriptions pour faire une évaluation appropriée pour vérifier si la condamnation visée par la réhabilitation nuit à la demande de permis.

**OU**

s.o.

**11. Vérification de casier judiciaire en dehors du Canada :**

Vérification de casier judiciaire de chaque ressort étranger à l'extérieur du Canada où vous avez résidé depuis que vous avez remis votre permis.

**Remarque :** Si vous avez résidé en dehors du Canada, fournissez les résultats d'une vérification de casier judiciaire de chaque ressort étranger applicable.

**OU**

s.o.

**12.  Recherche de faillite :**

Les résultats de recherche de faillite auprès du Bureau du surintendant des faillites du Canada et de tous les ressorts ailleurs qu'au Canada où vous avez résidé depuis que vous avez remis votre permis. Le cas échéant, fournissez les documents justificatifs applicables.

**13.  Antécédents de réclamations à l'assureur:**

Lettre originale de votre assureur concernant le statut de vos antécédents de réclamations pour erreurs et omissions, et confirmation que les primes, cotisations ou franchises ont été payées et que les déclarations applicables ont été déposées.

**REMARQUE :** Remplir et télécopier le formulaire ci-joint de demande et consentement concernant l'information sur l'assurance.

## **PARTIE D – AUTORISATION ET DÉCLARATION**

J'autorise par les présentes le Barreau de l'Ontario à faire enquête auprès de toute personne ou tout gouvernement, agent ou organe officiels, y compris notamment toute autorité policière ou universitaire, quant à mes références ou à ma réputation. Je fournirai une autorisation précise additionnelle ou une permission de divulgation pour permettre au Barreau de l'Ontario d'obtenir des renseignements sur mes références ou ma réputation.

Je comprends que si je suis titulaire de permis en Ontario, je dois me conformer à la *Loi sur le Barreau*, aux règlements administratifs du Barreau, au *Code de déontologie des parajuristes* et à toutes les autres règles, règlements et exigences du Barreau de l'Ontario.

Je reconnais que j'ai une obligation permanente d'informer le Barreau de l'Ontario immédiatement de tout changement aux renseignements que j'ai fournis aux présentes.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, déclare solennellement que les renseignements fournis dans la présente demande ou dans tous les documents accompagnant cette demande sont véridiques, exacts et complets.

### **DÉCLARÉ DEVANT MOI**

à \_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_

**Signature du commissaire  
aux affidavits :**

\_\_\_\_\_

**Imprimer le nom :** \_\_\_\_\_

**Signature du requérant :**

\_\_\_\_\_

**Imprimer le nom :** \_\_\_\_\_



## **INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

### **Règlement administratif n° 4, Partie II**

Conformément à la Partie II du Règlement administratif n° 4, les parajuristes devront prêter serment par affidavit pour pouvoir fournir des services juridiques en Ontario, affidavit qui sera envoyé par courriel au requérant.

### **Exigence pour le retour à la pratique privée**

Le 24 avril 2008, le Conseil a approuvé une exigence pour le retour à la pratique privée, pour les titulaires de permis qui reprennent la pratique privée.

Le Barreau exige que les titulaires de permis qui reviennent à la pratique privée comme praticiens autonomes ou dans un cabinet de moins de cinq parajuristes, après une absence de 48 mois au cours des cinq dernières années, fassent l'objet d'une inspection de gestion de la pratique dans les 12 mois après avoir établi leur pratique.

Les titulaires de permis qui reviennent à la pratique privée recevront une trousse de documents conçus pour les aider à établir leur pratique. La trousse comprend des outils et des guides éducationnels fondés sur les lignes directrices de gestion de la pratique, des outils d'autoévaluation et le Guide de tenue de livres.